



Les actions prioritaires

1. La détermination des freins au développement :
 - Etude sur la définition des freins et des leviers au développement
 - Organisation de moments de débat local
2. Associer développement économique et respect de l'environnement :
 - Mise en place d'une démarche intégrée : éducation et concertation
 - Définition d'une stratégie de territoire : gestion des flux, répartition des constructions...
 - Etablir un état des lieux des actions et dynamiques existantes au sein des domaines
 - Cibler les manques et proposer des plans d'actions y répondant
3. L'éducation à la mer et au littoral pour tous les publics :
 - Fédération des acteurs du pays intervenant en éducation à la mer et au littoral
 - Cycle de formation des élus sur la maritimité et visites de terrain
 - Education à la mer et au littoral
4. La valorisation des acteurs de la mer :
 - Organiser un séminaire afin d'initier le projet de Centre Technique de la Mer
 - Organiser des « rencontres de la mer » régulières
 - Diffuser les connaissances en matière de solutions financières



Avec le concours financier de la Région Bretagne, du Pays d'Auray et d'Auray Quiberon Terre Atlantique



Nous contacter : Conseil de Développement du Pays d'Auray
 Porte Océane – 40 rue du Danemark – BP 70 447 – 56 404 AURAY Cedex
 Mail : codepa@pays-auray.fr
 Site : www.codepa.wordpress.com
 Tél. : 02 97 56 45 45



MARITIMITÉ

Appréhender les évolutions des activités maritimes et portuaires du Pays d'Auray

La richesse du littoral du Pays d'Auray n'est plus à démontrer, tant pour son patrimoine naturel que paysager, d'autant plus lorsque l'on prend en compte les trois îles de notre territoire.

La valeur ajoutée est considérable pour les grands secteurs qui composent notre économie : tourisme, conchyliculture, nautisme, pêche... Il participe également fortement au cadre de vie agréable qui attire continuellement de nouvelles populations.

Le littoral est un espace complexe car très prisé, et utilisé par de nombreux acteurs. L'interconnaissance entre eux est souvent peu développée et les conflits d'usage sont fréquents, c'est pourquoi la notion de « *gestion intégrée des zones côtières* » s'est tant développée ces dernières années ; elle met en évidence l'importance d'une connaissance transversale et globale de ces milieux et leurs usages pour une bonne gestion.

Pourtant aujourd'hui, aucune collectivité n'a mis en place une forme de gouvernance pour traiter de la thématique du littoral dans sa globalité. L'actualité du territoire nous pousse pourtant dans ce sens avec la réponse à l'appel à projet « GIZC » et la candidature au programme européen FEAMP.



Contribution réalisée dans le cadre de la commission Maritimité du Codepa

Synthèse – mai 2018

La commission a organisé sa réflexion autour d'une stratégie partagée portée par un Centre Technique de la Mer

Fédérer les acteurs de la mer

Cette orientation est la base de développement d'une identité forte du territoire. En permettant aux acteurs de passer du statut de « simples spectateurs » à celui de « partenaires actifs » dans l'élaboration d'un regroupement avec pour leitmotiv commun la co-construction. On y retrouve par exemple comme actions : l'organisation de projets communs et l'organisation de débats.

Renforcer la gouvernance territoriale

La gouvernance doit veiller au bon fonctionnement de cette entité par son rôle de coordination et de propositions. La pluralité de ses représentants y siégeant est le garant d'une représentativité optimum du territoire et de la richesse des échanges. Elle porte notamment sur un dialogue permanent qui facilite la mise en œuvre des actions et favorise ainsi l'engagement de tous.

Donner de la cohérence à la stratégie définie



La réalisation d'un schéma de développement des activités marines et côtières est la pierre angulaire de cette orientation afin de donner au territoire une dimension partagée et garante d'un avenir utile et vivable par tous. Elle affirme également les conditions de réussite à mettre en œuvre pour y parvenir.



Emettre des avis sur les politiques menées

Cette orientation permettrait de travailler sur les atouts et faiblesses des politiques menées, les freins et les leviers à l'amélioration des pratiques, en faisant des propositions concrètes sur les différentes mesures à prendre.

Elle permet par exemple de s'appuyer sur les compétences et les savoir-faire.

Etre centre de ressources et de mutualisation

Orientation phare, celle-ci doit permettre aux partenaires d'adhérer au fonctionnement et aux propositions du Centre Technique de la Mer. Les outils proposés doivent répondre à leurs attentes et à ceux de la population. On parle ici d'accompagnement des acteurs, de communication.

Etre porteur d'un observatoire

Un observatoire est la base même des décisions et pourrait donc être placé en tête des orientations et des mesures à prendre. Il permet à partir des données collectées et analysées de rendre compte des réalités du territoire et d'être à la pointe de la vision future, de la projection dans les années à venir afin d'orienter aux mieux les pratiques et fonctionnement des divers acteurs.